

SYSTEME DE QUALIFICATION JUNIORS MASC/FEM 2016 – COMITE DE SAVOIE

CHAMPIONNAT DE FRANCE 1^{ère} DIVISION
(Engagement des qualifiés par le coordonnateur ETR)

COUPE DE FRANCE 2^{ème} DIVISION
(Engagement des qualifiés par le coordonnateur ETR)

DEMI-FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE 1^{ère} DIVISION
(Validation des qualifiés par les clubs via l'extranet)

UNE DEMI-FINALE POSSIBLE PAR JUDOKA

LES TROIS PREMIERS DE LA DEMI-FINALE
+
1 JUDOKA DE LA REGION AUVERGNE/RHONE-ALPES PAR CATEGORIE
(commission de sélection)
SONT QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

COUPE AURA 2^{ème} DIVISION
(Pas d'échelon départemental.
Inscription libre par les clubs via l'extranet)

QUALIFICATION
POUR LA COUPE DE FRANCE SELON UN QUOTA IMPOSE PAR LA FFJDA
SOIT 4 PAR CATEGORIE

CHAMPIONNAT MULTI-DEPARTEMENTAL 1^{ère} DIVISION
(Inscriptions libres par les clubs via l'extranet)

OUVERT AUX JUNIORS ET AUX CADETS 3^{ème} année

QUALIFICATION
POUR LES ½ FINALES SELON UN QUOTA IMPOSE PAR LA FFJDA ET LA
REGION
SOIT 10 PAR CATEGORIE

**PARTICULARITE
POUR LE CHAMPIONNAT**

Les judokas ayant participé au championnat de France 1^{ère} division junior masc/fém la saison précédente, sont directement qualifiés pour la demi-finale, sans devoir participer à l'échelon départemental.